



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE RÉGION  
ILE-DE-FRANCE

**Service Territoires**

**Adresse postale :**

19 rue d'Anjou

75008 PARIS

Tél. : 01 39 23 42 39

territoires@idf.chambagri.fr

Paris, le 27 juillet 2021

Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC  
Commission d'enquête Ligne 18 Ouest  
Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
Unité départementale de  
l'environnement de l'aménagement et  
des transports de Paris (UDEAT)  
5 rue Leblanc  
75911 Paris cedex 15

N/ Réf. : 2021\_ST\_211\_LM\_ES

**Objet : enquête publique – Ligne 18 ouest  
Avis de la Chambre d'agriculture**

Madame la Présidente

Dans le présent dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative concernant la partie ouest de la ligne 18 du réseau de transport public du Grand Paris, notre Compagnie porte toute son attention à la partie relative à « la modification du profil en long et de la solution technique entre l'arrière-gare de CEA Saint-Aubin et le sud du Golf national ».

La mise au sol de la ligne 18 comme alternative à un passage en viaduc a fait l'objet d'une démarche de concertation dans laquelle la Chambre d'agriculture s'est impliquée. Dans le cadre de cette concertation, elle a donné son assentiment à la mise au sol bien qu'elle ait anciennement plaidé pour la mise en souterrain de la ligne. Toutefois, cet assentiment n'est pas inconditionnel. En effet, ce projet met en jeu la pérennité d'espaces agricoles dont la préservation est un objectif inscrit dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. La Chambre d'agriculture attend donc de la Société du Grand Paris et plus généralement des pouvoirs publics des réponses à la hauteur des enjeux agricoles qu'elle tient à vous rapporter.

**L'intégrité de la ZPNAF**

La zone de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers du plateau de Saclay doit être présentée comme une donnée essentielle du projet et non une contrainte. L'agriculture, qui perd déjà quelques surfaces en raison du dévoiement des réseaux, va subir du fait du chantier de la ligne 18 une amputation foncière de l'ordre de 41 ha (selon le dossier 4 ha lui seraient restitués in fine). La Chambre d'agriculture demande des précisions sur ces chiffres de façon à s'assurer que la préservation de l'intégrité de la ZPNAF soit strictement respectée.

## La fragmentation des ilots de culture

La construction de cette infrastructure linéaire entrainera la création d'un nouvel espace agricole enclavé, qualifié de « ventre », entre la ligne de métro et la RD 36. Cet espace divisé en deux parties de part et d'autre de la RD 938 sera d'une surface réduite et mal configuré. La Chambre d'agriculture exprime sa préoccupation quant au devenir de cet espace.

## Les conditions de circulation

La ligne 18, qui s'accompagnera du doublement de la RD 36, intercepte plusieurs itinéraires de circulation du matériel agricole. S'il est évident que certains accès direct aux champs ne pourront être rétablis, il n'en demeure pas moins que le rétablissement d'un maximum de liaisons fonctionnelles - c'est-à-dire simples, sûres et rapides - entre le centre du plateau, le futur « ventre » et sa frange sud est un enjeu majeur du projet. La récente concertation a permis de le mettre en exergue et de rechercher des solutions. Toutefois, la Chambre d'agriculture considère que certains aménagements présentés ne sont pas satisfaisants alors que l'évolution de l'économie agricole du plateau et des pratiques agricoles va entraîner un accroissement des besoins de circulation.

Tel est le cas de l'intersection entre la ligne 18 et la RD 938. Un passage de la ligne 18 sous la RD 938, à l'inverse de ce qui est envisagé actuellement, permettrait un rétablissement bien plus fonctionnel des liaisons agricoles. Ici, comme au niveau de la rue des Graviers et de l'intersection avec la RD 361, un passage suffisamment long en tranchée couverte offrirait les meilleures solutions de rétablissement des liaisons agricoles. La Chambre d'agriculture souligne que ce point est essentiel car la viabilité des espaces agricoles au sud de la RD 36 et de la recherche agronomique sur le plateau en dépendent directement.

## La pérennité de l'agriculture

Le plateau de Saclay est un territoire qui présente des caractéristiques pédoclimatiques particulièrement favorables à l'agriculture. Ses terres fertiles, mises en valeur grâce au drainage des sols, sont exploitées par une quinzaine de fermes historiques ou de création récente. La plupart ont diversifié leurs activités et profitent de l'essor des circuits de courts pour adapter leur système d'exploitation à un contexte périurbain de plus en plus prégnant.

Cette capacité d'adaptation des agriculteurs est remarquable et permet au plateau de Saclay de porter de grandes ambitions en matière d'alimentation durable de ses habitants. Ces ambitions s'inscrivent dans une vision de long terme où les fonctions alimentaires, environnementales et climatiques de l'agriculture seront essentielles à la résilience de ce territoire. La Chambre d'agriculture souhaite donc vivement que la Société du Grand Paris inscrive son projet dans cette vision de long terme où agriculture et transports publics devront coexister durablement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,